



Mai-Juin-Juillet
2013 - IR3-6



MOUVEMENT RETROUVAILLES
ADOPTÉ(E)S – NON ADOPTÉ(E)S – PARENTS

Info-Retrouvailles

Mot de la présidente

30 années d'existence!



Oui, il y a de cela 30 ans, en février 1983, Reine Landry tentait de retracer son fils confié à l'adoption pour qu'elle puisse lui expliquer sa démarche, pour l'aider à retrouver ses racines, pour lever le voile sur son identité cachée. Comme plusieurs mères célibataires de l'époque, Reine ne pouvait accéder à son fils. C'est alors qu'elle a décidé, avec quelques autres administrateurs, de fonder le Mouvement Retrouvailles pour regrouper ceux et celles qui désiraient retrouver leur enfant ou leur(s) parent(s) biologiques. Tel un arbre qui pousse, les racines ont pris de la vigueur, l'arbre a grandi et, encore après 30 ans, il continue de se tenir bien droit.

Ce fier rameau que Reine a planté, se doit de résister et de continuer à survivre contre vents et marées. L'objectif ultime du droit à l'identité semble finalement reconnu au Québec. Après toutes ces années, le Québec emboîte le pas aux autres provinces et priorise la divulgation d'information à la confidentialité des dossiers d'adoption. Vous trouverez dans les pages qui suivent, les communiqués de presse émis par le Mouvement Retrouvailles et le Gouvernement du Québec, suite au dépôt du Projet de loi no 47, ce 14 juin 2013.

Nous avions eu promesse que le projet serait déposé avant la fin de la session parlementaire et la promesse a été tenue. Maintenant, après des consultations d'ici quelques mois, il ne restera qu'à adopter le projet présenté et mettre la nouvelle loi en vigueur. Considérant une période moratoire de 18 mois, comme suggérée dans ledit projet de loi, l'accès au dossier ne se fera que dans environ deux ans, mais à tout le moins nous aurons la certitude d'avoir enfin l'information nominative contenue aux dossiers d'adoption, dans plusieurs cas.

Nous crierons « Victoire » lors de l'adoption, mais nous pouvons anticiper le tout et être fiers de ce qui a été fait. Patience et longueur de temps, semble être notre phrase fétiche !

Bonne lecture!

Caroline Fortin, Présidente

Nos plus sincères condoléances



Suite au décès de M. Gilles Savard, membre actif de la région de Québec, survenu le 4 mai dernier, nous désirons transmettre nos plus sincères condoléances à Lisette Gobeil, conjointe de Gilles Savard, à ses enfants Christian et Geneviève, aux enfants de Lisette, Ariane et Marie-Claude, leurs conjoints respectifs et leurs enfants, ainsi qu'à tous les membres des familles touchées et à ses amis.

Gilles a perdu la bataille contre un cancer fulgurant avec lequel il s'est battu très fort pendant plusieurs mois. Gilles, un combattant de naissance, ne voulait pas laisser un foutu cancer gagner à sa place, mais la vie en a décidé autrement. Nous te saluons haut et fort, où que tu sois. Prends soin des êtres aimés.

Bon voyage!

De tous vos amis du Mouvement.

P.S. : Je ne sais pas si tu vois ce qui se passe de là-haut, mais c'est fait! Le projet de loi a été déposé. Merci pour ton implication et l'apport fait au Mouvement.

Retour sur le colloque « Les visages de l'adoption »

Le 13 avril dernier, nous tenions notre colloque « Les visages de l'adoption » à Trois-Rivières. Un total de 68 personnes étaient présentes à l'activité, laquelle se voulait axée sur les conséquences et les visages de l'adoption, suivie d'un souper et d'une soirée avec deux artistes invités. Il faut avouer que ce fût un succès sans pareil. Les conférencières, Lyne Perron, Linda Pelletier et Suzanne Gaudreault ont été écoutées avec grand intérêt. Elles ont su atteindre le cœur et l'esprit de plusieurs personnes, de par leur témoignage, leurs interventions et par l'interaction avec le public. Caroline Fortin et Normay St-Pierre s'occupaient, quant à elle, du côté animation à différents de la journée, ainsi que du côté plus formel de la journée. Caroline a fait un bref retour sur les 30 dernières années du Mouvement et Normay a parlé des centres jeunesse et de leur collaboration.

Selon les témoignages reçus, tous ont été très satisfaits de leur journée et sont repartis gagnants d'avoir rencontré bien des gens souvent connus virtuellement, d'avoir retrouvé des connaissances de longue date ou d'avoir créé de nouveaux liens. L'expérience est à répétée!

Merci à tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, au succès de cette journée, que ce soit à titre de conférencières, animatrices, témoignages, organisation, accueil, préparation de la salle, etc. Une journée comme celle-là ne se prépare pas sans l'aide de quelques personnes. L'aide accordée a été grandement appréciée. Merci à tous. Merci également aux responsables de Théo Traiteur/Théo Restaurant pour l'accueil reçu, la magnifique salle et le succulent repas. À la prochaine!

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page Facebook!

facebook



« Loin des yeux, près du cœur » est de retour !

L'émission animée par Normay St-Pierre, « *Loin des yeux, près du cœur* » a repris l'antenne le dimanche de 11h00 à 11h30 sur les ondes de CJLV – 1570AM de Laval. Le Mouvement Retrouvailles est devenu le principal commanditaire de cette émission de 30 minutes, en collaboration avec les produits Pro-Bert. Nous sommes très heureux que Normay ait retrouvé son micro pour discuter de retrouvailles avec vous tous. Si vous désirez participer à l'émission, n'hésitez surtout pas à contacter Normay à : normay.stpierre@videotron.ca



L'émission est diffusée en reprise le dimanche soir, à 19h00 et il est également possible de l'écouter sur Internet dès le lundi suivant. Soyez à l'écoute !

Prenez note que l'émission fera relâche pour l'été. La dernière diffusion est prévue pour le 23 juin. Le tout reprendra à l'automne.

Volet politique



Le **14 juin 2013**, M. Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec a déposé le Projet de loi n° 47 « *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements* », à l'Assemblée nationale. Le dépôt a été fait en collaboration avec la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, madame Véronique Hivon.

Ce projet de loi tant attendu propose une foule de modifications au niveau des formes d'adoption québécoise, autochtone et internationale, ainsi que sur la divulgation d'identité et les retrouvailles. Nous désirons tout de même spécifier à nos lecteurs qu'il reprend majoritairement les dispositions suggérées dans le projet de loi no 81 déposé le 13 juin 2012 par le ministre de la Justice précédent, M. Jean-Marc Fournier. Certaines dispositions ont été bonifiées. En ce qui nous concerne, en fait, le gouvernement a renversé la vapeur en priorisant la divulgation d'informations à la confidentialité des dossiers d'adoption. C'est un changement majeur aux lois actuelles que nous attendions tous depuis belle lurette.



Le projet de loi a été déposé, mais n'a pas été adopté encore. Une consultation devrait être prévue d'ici quelques mois. Par la suite, si tout se déroule bien, nous pourrions espérer l'adoption avant la fin de la session automnale, soit en décembre 2013. Le Mouvement Retrouvailles présentera un mémoire qui sera déposé dès l'annonce de la consultation, s'il y a lieu. Comme les trois partis concernés semblent en accord avec les modifications suggérées, que plusieurs mémoires ont été déposés lors de la consultation publique du début de l'année 2010, nous considérons qu'une consultation particulière serait largement suffisante avant l'adoption.

Le projet de loi prévoit différents changements aux modalités actuelles prévues par les lois régissant le monde de l'adoption. Mais, en ce qui a trait aux modifications incluses dans le document et qui touchent notre domaine, le post-adoption pour les adoptions du passé, voici en quelques lignes le résumé de celles-ci.

- Après l'adoption du projet de loi, une **période moratoire de 18 mois** serait nécessaire pour la mise en place des modifications.
- **Tout adopté aura le droit d'obtenir son nom d'origine**, le nom de ses parents d'origine et les renseignements lui permettant de prendre contact avec ces derniers.**
- **Tout parent d'origine aura le droit d'obtenir le nom donné à l'enfant confié à l'adoption**, devenu majeur, et les renseignements lui permettant de prendre contact avec lui.**

** Les informations ne pourront être révélées si un veto à la divulgation de l'identité (veto d'information) a été inscrit au dossier durant la période moratoire ou avant la demande de renseignements ou si un veto de contact a été noté au dossier. Le veto de contact pourra être placé en tout temps. **Un refus antérieur à l'entrée de la loi sera considéré comme un veto d'informations et un veto de contact**, lesquels pourront être retirés en tout temps et seront annulés un an après le décès.

- Avant la divulgation d'informations, la personne recherchée sera, sauf si elle est introuvable, informée de la demande qui la concerne et aura l'occasion d'inscrire un veto de contact envers le demandeur.
- Lorsque seul un veto de contact apparaît au dossier, le nom de la personne sera divulgué à la condition de respecter ce veto. Si ce veto n'était pas respecté, des dommages-intérêts punitifs sont prévus.
- Si une personne majeure est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, son mandataire, son tuteur ou son curateur pourra la remplacer, ou si non représentée de la sorte, son conjoint, un proche parent ou une personne qui démontre pour elle un intérêt particulier.
- Si une personne (adopté, ses descendants ou les proches parents) doit recourir au Tribunal pour connaître ses antécédents médicaux d'origine, elle devra prouver que le fait de les ignorer lui cause un préjudice. Actuellement, on parle de préjudice grave. La notion de « descendants » est un ajout au précédent projet.
- Il appartient aux adoptants de renseigner leur enfant de leur statut d'adopté, **mais**, le directeur de la protection de la jeunesse pourra toutefois donner ces renseignements à tout adopté qui lui en fait la demande. Aucun mécanisme n'est mis en place pour connaître automatiquement son statut d'adopté.
- La banque de données accessibles par le Centre jeunesse lors des localisations sera élargie afin de faciliter les démarches.

Vous pouvez lire le projet de loi au complet, en cliquant [ici](#).

Vous pouvez lire les communiqués de presse du Gouvernement du Québec et du Mouvement Retrouvailles ci-après :

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Adoption, autorité parentale et divulgation des renseignements - Les ministres Bertrand St-Arnaud et Véronique Hivon modernisent les règles applicables en matière d'adoption

QUÉBEC, le 14 juin 2013 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Justice et Procureur... général du Québec, monsieur Bertrand St-Arnaud, et la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, madame Véronique Hivon, ont présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale le projet de loi no 47 qui vise à modifier les règles applicables en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation des renseignements.

Le projet de loi no 47 est une réponse aux besoins des familles d'aujourd'hui, qu'elles soient traditionnelles, recomposées, monoparentales ou homoparentales. Il entend faciliter la divulgation des renseignements entre l'adopté et ses parents d'origine, que l'adoption ait lieu avant ou après la réforme proposée, et reconnaître les effets de l'adoption coutumière pratiquée par les Inuits et par les Premières Nations. Reprenant en partie le projet de loi n° 81 mort au feuillet à la dissolution de la dernière législature, il s'appuie sur les rapports des groupes de travail qui avaient été chargés d'analyser les différents régimes et sur une importante consultation publique tenue en 2010.

« Ce projet de loi est une réponse aux nombreuses demandes reçues, particulièrement en matière d'accès aux renseignements permettant l'identification ou les retrouvailles, et attendues depuis plusieurs années par les groupes représentant les personnes adoptées », a déclaré le ministre Bertrand St-Arnaud.

« Pour nous, l'objectif demeure toujours de répondre au meilleur intérêt de l'enfant. Le contexte contemporain diffère à de nombreux égards de celui qui avait cours au moment où ont été adoptées les règles actuellement en vigueur. En matière d'adoption, comme dans bien d'autres domaines, il est important de pouvoir adapter le cadre législatif afin qu'il corresponde mieux aux valeurs sociales et aux modèles familiaux d'aujourd'hui. L'adoption est notamment une démarche beaucoup plus ouverte et transparente qu'elle ne l'était dans le passé et nos lois doivent y faire écho », a indiqué pour sa part la ministre Véronique Hivon.

Les grandes lignes du projet de loi

Le projet de loi no 47, présenté aujourd'hui, modifie le Code civil, la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation des renseignements.

En plus des changements importants au régime de la confidentialité des dossiers d'adoption, tant pour les adoptés que pour les personnes adoptables mais qui n'ont jamais été adoptées, et de la reconnaissance des effets de l'adoption coutumière autochtone, les modifications proposées portent notamment sur :

- La possibilité de faire reconnaître formellement le lien préexistant de filiation entre l'enfant adopté et son parent d'origine, par une mention au nouvel acte de naissance de l'adopté et dans son patronyme;
- La possibilité qu'une entente de communication soit conclue entre la famille d'origine et la famille adoptive de l'enfant, afin de prévoir l'échange d'information concernant l'enfant ou leurs relations pendant et après l'adoption;
- De nouvelles formes d'exercice de l'autorité parentale, soit le partage de cet exercice entre le parent de l'enfant et son conjoint ainsi qu'une tutelle en faveur d'un membre de la famille élargie de l'enfant;
- La réduction du délai de publication des jugements rendus en matière de protection de la jeunesse par une transmission diligente de ces derniers à la Société québécoise d'information juridique.

« Ma collègue Véronique Hivon et moi comptons sur les consultations prévues en commission parlementaire afin que les groupements et les intervenants concernés ainsi que les citoyens puissent se prononcer sur les propositions législatives. Nous entendons par la suite solliciter la collaboration de tous nos collègues de l'Assemblée nationale, de façon à faire adopter rapidement ce projet de loi », a conclu le ministre de la Justice.

La divulgation d'informations devient prioritaire face à la confidentialité en matière d'adoption

QUÉBEC, le 14 juin 2013 /CNW Telbec/ - M. Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice, a déposé le Projet de loi non 47 intitulé « Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale », ce vendredi 14 juin 2013. Ce projet de loi reprend majoritairement les mêmes dispositions que celles contenues au Projet de loi no 81 déposé le 13 juin 2012 par M. Jean-Marc Fournier, ministre de la Justice de l'époque.

Les responsables du Mouvement Retrouvailles se réjouissent de ce projet de loi, en ce qui a trait aux adoptions antérieures à la mise en vigueur d'une éventuelle loi. Après plusieurs années d'attente, plusieurs personnes jadis confiées à l'adoption auraient enfin accès à leurs informations nominatives contenues au dossier d'adoption qui les concerne, sous réserve d'un veto d'informations pouvant être inscrit durant une période moratoire de 18 mois à compter de l'entrée en vigueur de l'éventuelle loi. Un veto de contact pourrait également être inscrit au dossier, mais sous différentes formes, et ce, en tout temps.

Il est important de noter que tout veto deviendrait vétuste un an après le décès de la personne protégée par ce veto et que dans le cas où la personne recherchée est introuvable, les informations pourraient être divulguées. Afin de s'assurer de retrouver le maximum de personnes, le projet de loi élargirait l'accès aux diverses banques de données actuellement utilisées. Un refus enregistré antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi serait toutefois considéré automatiquement comme un veto, tant d'informations que de contact, à moins qu'il soit renversé par le demandeur. Les antécédents médicaux seraient accessibles sur demande au Tribunal, sous preuve d'un préjudice au requérant, à ses descendants et aux proches parents, sans que l'identité de la personne soit divulguée. Actuellement, le requérant doit prouver qu'il subit un préjudice grave. Sur ce point, le Mouvement Retrouvailles aurait aimé que des antécédents médicaux soient obligatoirement fournis pour qu'un veto de contact soit recevable. Ce point pourra être discuté plus longuement en consultations particulières, ainsi que d'autres points comme, entre autres, celui concernant un mécanisme administratif faisant en sorte que tous et chacun puissent connaître leur statut d'adopté dès leur majorité. Sur ce dernier point, le projet de loi transfère plus de responsabilités au Directeur de la Protection de la jeunesse quant au dévoilement du statut d'adopté.

D'autres dispositions applicables à l'adoption interne, à l'adoption coutumière autochtone et à l'adoption internationale ont également été incluses au projet de loi

En quelques mots, la règle actuelle de confidentialité serait, de par ce projet, renversée.

La divulgation des informations nominatives primerait désormais. Le Mouvement Retrouvailles continuera à suivre de près l'évolution de ce projet de loi et elle demande à la population de se rallier et de faire en sorte que le gouvernement agisse rapidement en la matière. Que vous ayez été confié à l'adoption, que vous soyez parent biologique ou parent adoptif, que vous soyez des petits-enfants de personnes concernées, que vous ayez un lien quelconque (parent, ami, collègue, etc.) avec le monde de l'adoption, prière de prendre quelques minutes de votre précieux temps pour prendre position.



Suggestions de lecture ou autres

Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca et nous en prendrons bonne note.



Vous avez aimé « *Blessures invisibles* » ? Voici la suite...

(En français) **Blessures invisibles, tome 4 - L'Odyssée du Trung Tin**, de Robert Cantin, 2013 – Deux anciens antagonistes du conflit vietnamien, Bob Corbin, jeune Québécois engagé dans l'armée américaine pour combattre durant la guerre en Asie du Sud-est, aujourd'hui policier retraité, et Huyen Thi, polyglotte et membre de l'armée populaire nord-vietnamienne, mafieux multimillionnaire à la retraite du monde interlope, sont devenus des amis fidèles et sincères. Rien ne peut parvenir à desserrer leurs liens. De plus, dans les précédents tomes, Bob découvre qu'il est le père biologique de Ly-Lan, la fille adoptive de Thi.



Afin de réaliser une promesse faite l'année précédente à Québec, le méga-yacht ultra-moderne Trung Tin, propriété de la famille Huyen, va prendre le large dans la mer de Chine, pour un voyage autour du monde. Mais, quelques événements viennent assombrir ce voyage. Bob Corbin devra-t-il mettre à profit ses connaissances militaires et policières? Huyen Thi devra-t-il livrer son secret? Vous découvrirez le tout au fil des pages.

Pour vous procurer le tome 4, contacter M. Robert Cantin, au 1698 rue de la Moselle, Québec (Québec) G1G 2H5. Le coût du volume est de 30 \$.

Film à voir ou à revoir - Noémie : Le secret, Les films Séville, décembre 2009, Comédie avec Camille Felton, Nicolas Llaliberté, Rita Lafontaine, Raymond Bouchard, Paul Doucet, Marina Orsini et Christian



Noémie, sept ans bientôt huit, passe beaucoup de temps avec sa voisine, Madame Lumbago, puisque ses parents sont très occupés à cause de leur travail. Monsieur Émile, le défunt mari de Madame Lumbago, lui avait un jour parlé d'un trésor caché dans son appartement, et depuis, la petite fille épiluche chaque racoin pour résoudre ce fameux mystère. Se trouvant face à l'éventualité d'un échec, la petite Noémie, persévérante et téméraire, décide de dessiner un plan du logement de sa gardienne et demande l'aide de son ami Francis pour l'aider à fouiller toutes les pièces et percer le secret. Mais de quel secret s'agit-il ? Vous le découvrirez en suivant le déroulement complet du film.

ARTICLES – Quotidien « Le Nouvelliste » de Trois-Rivières

Par Isabelle Légaré – Article paru le 6 avril 2013

L'adoptée qui refusait d'être orpheline



Lyne Perron a retrouvé sa mère biologique après 40 ans de séparation. «Des retrouvailles de rêve que je souhaite à tous!», dit-elle en souriant. Photo : Sylvain Mayer

(Notre-Dame-du-Mont-Carmel) Lyne Perron se souvient de ce moment de vérité comme si c'était hier. Elle devait avoir quatre ou cinq ans quand sa mère est venue la rejoindre dans les marches de l'escalier pour lui raconter l'histoire de sa naissance. «Tu as grandi dans le ventre d'une maman qui t'aimait, mais qui ne pouvait pas te garder. Ton père et moi, on ne pouvait pas avoir d'enfant, alors nous sommes allés te chercher.»

Cette photo de Lyne Perron a été prise au moment où elle vivait à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. La résidente de Notre-Dame-de-Mont-Carmel l'a récupérée au Musée du Bon Pasteur, à Québec. «Je suis la petite fille (au centre) qui tient un collier», indique-t-elle.



Lyne Perron a 51 ans. Elle est née le 16 juin 1961 à l'hôpital de la Miséricorde, à Québec, une oeuvre des Soeurs du Bon-Pasteur qui accueillait les filles-mères. Les poupons nés hors mariage étaient ensuite confiés aux religieuses de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

«Ma mère m'a vue pendant quelques minutes, mais elle n'avait pas le droit de me toucher. On lui disait: si vous prenez l'enfant, vous allez vous attacher à elle», relate Mme Perron, encore perplexe devant un

raisonnement qui fait fi des neuf mois durant lesquels sa mère, alors âgée de 17 ans, l'a bercée dans son ventre.

C'est dans ce bâtiment de la rue Couillard que Joseph Perron et Henriette Julien, un couple de Saint-Ubalde, ont été présentés à une bambine de 16 mois qui s'appelait alors «Lorraine Girard», un nom donné par les religieuses. Ce jour-là, elle est devenue leur fille et elle allait s'appeler Lyne Perron.

Son histoire pourrait s'arrêter ici. Le cas de cette résidente de Notre-Dame-du-Mont-Carmel n'est pas unique. Elle n'a jamais manqué de rien non plus, surtout pas de l'amour des siens. La petite Lyne était adoptée sur papier, mais de coeur, elle était une Perron et le demeure.

N'empêche que la fille de Joseph et d'Henriette n'avait que sept ans quand elle a été envahie pour la première fois de questions quant à ses véritables origines. En écoutant un concours de chants télévisé, elle a aperçu une participante qui aurait pu être sa jumelle tellement la fillette lui ressemblait.

En vieillissant, notamment durant ses études à Québec, sa ville natale, Lyne Perron s'est mise à scruter les gens dans les transports en commun, sur la rue, dans les commerces, etc., à la recherche d'un visage familier, d'un regard maternel.

Lyne Perron a d'abord récupéré en 1985 ses antécédents sociobiologiques auprès du Centre jeunesse de Québec. Elle en a alors appris un peu plus sur le jour et l'heure de sa naissance, son poids, la description physique de ses parents biologiques, leur travail, leur région d'origine, etc. Ces informations à caractère non nominatif étaient celles que sa mère avait bien voulu donner à l'époque.

Au début des années 90, pensant que sa mère pouvait toujours se trouver dans la région du Bas-Saint-Laurent, Lyne Perron s'est rendue sur place, munie de 200 avis de recherche. Pendant des heures, elle a placardé les restos, dépanneurs et toilettes publiques d'écriteaux sur lesquels étaient indiqués l'âge de sa mère naturelle quand elle a accouché, le nombre de ses frères et soeurs, un aperçu du père biologique et autres détails plus essentiels les uns que les autres. Un jour, Mme Perron a même écrit au maire d'Amqui, toujours dans l'espoir qu'il connaisse quelqu'un qui allait lui permettre de remonter jusqu'à la source.

En 2001, la dame a décidé de franchir une nouvelle étape en créant un site Internet. Lyne Perron était alors en attente du retour d'appel du Service aux origines, un organisme qui relève des centres jeunesse et dont le mandat consiste à répondre aux demandes de transmission des antécédents sociobiologiques, mais aussi à localiser «la partie recherchée», selon leur vocabulaire.

Comme une bouteille lancée à la mer, le site Adoption-Émotions-Retrouvailles est né. Il se veut un forum, un lieu de soutien, mais aussi un endroit pour lancer des appels à tous et à chacun.

«Je voulais que tout le monde sache que je cherchais ma mère. J'étais certaine de pouvoir arriver jusqu'à elle!», lance Mme Perron qui, tout au long de ses démarches, a toujours pu compter sur le soutien de ses parents adoptifs qui sont aujourd'hui décédés.

Ce n'est pas une chronique, mais un livre qu'il faudrait écrire sur Lyne Perron, sur son courage, sa détermination, voire son entêtement à retrouver celle qui lui avait donné la vie.

En août 2001, sa mère biologique a été retracée par l'entremise du Centre jeunesse de Québec, mais sur le coup, la femme n'était pas prête à renouer contact avec sa fille, appréhendant la suite, le jugement, l'abandon et de nouveau sa solitude de fille-mère.

«Ma mère n'était pas en 2001, mais revenue en 1961 avec toutes les souffrances que ça engendre», souligne Mme Perron qui a fait le pari d'être compréhensive et patiente envers cette femme qu'elle aimait déjà.

Un jour, une «Kariann» est apparue sur le site Adoption-Émotions-Retrouvailles sur lequel Lyne Perron avait publié des photos d'elle à tous âges, des lettres et une chanson pour cette maman à qui elle répétait: «Ouvre ton coeur, ouvre tes bras. Je t'en pris, ne m'abandonne pas une deuxième fois.»

Discrète, cette Kariann n'intervenait jamais sur le forum de discussion.

Puis un soir de décembre 2001, elle a avoué à Lyne Perron qu'elle était celle qu'elle cherchait intensivement depuis quinze ans.

Pendant plus de deux mois, pendant des soirées, voire des nuits entières, deux femmes se sont écrit leur vie. Le 4 mars 2002, 40 ans et neuf mois après avoir été séparées, une mère et sa fille ont été réunies et depuis, elles ne se quittent plus.

De l'ombre à la lumière

Colette Barbeau Fournier a préféré ne pas participer à cette entrevue portant sur ses retrouvailles avec sa fille, Lyne Perron.

«Je la comprends. Elle l'a fait dans le passé et chaque fois, ses blessures refont surface. Comme la plupart des mères biologiques, elle a beaucoup souffert de cette situation», explique la résidente de Notre-Dame-de-Mont-Carmel.

Mme Barbeau Fournier, qui habite la municipalité de Lacolle, a cependant accepté de partager certains extraits d'une lettre qu'elle avait écrite à sa fille au moment de leurs retrouvailles. La maman y raconte sa grossesse dans un Québec où les filles-mères devaient se cacher pour enfanter.

Elle parle de son accouchement entourée de religieuses et d'infirmières qui décidaient de ce qui était préférable pour elle et l'enfant.

Elle décrit cette nuit où elle a versé toutes les larmes de son corps. Elle parle du désespoir, mais également de sa peur, des années plus tard, à l'idée de rencontrer celle qui, contre toute attente, la cherchait.

Pour Lyne Perron, ce récit parle surtout de bonheur puisque son histoire qui a débuté dans les marches de l'escalier se termine bien. Henriette, sa mère adoptive, avait raison. Celle qui l'a mise au monde ne pouvait pas la garder, mais elle l'aimait.

Aujourd'hui, sa mère biologique a ce message à l'intention des femmes qui, comme elle, ont dû laisser partir ce bébé porté et chéri en secret.

«Quelle que soit la cause de votre maternité, quelle que soit la raison pour laquelle vous avez dû abandonner votre enfant, trouvez-le et aimez-le. Si c'est lui qui vous cherche, ouvrez-lui votre coeur et vos bras. Je ne crois pas qu'il y ait de plus grande joie.»

La foi d'un «cas» d'Église



Âgée de 54 ans, Christiane Guay a cet autre message pour sa mère biologique: «N'hésite plus une minute, car les années passent et nous vieillissons toutes les deux. J'ai tellement de choses à te raconter maman.»

Photo: Étienne Ranger, Le Droit

Au bout du fil, Christiane Guay ne veut rien oublier. Elle parle vite, sans arrêt, avec nervosité. Chaque détail compte à ses yeux. La résidente d'Ottawa est persuadée que dans la région, à Trois-Rivières plus précisément, des gens peuvent l'aider à mettre la main sur les pièces manquantes de son cassette.

Christiane Guay cherche sa mère biologique depuis 35 ans. La femme de 54 ans affirme que sa ténacité est aussi grande que totale est sa foi. C'est peut-être parce que tous les indices recueillis à ce jour lui laissent croire qu'elle est un «cas» d'Église... et sur la bonne voie.

«Je suis née sous le nom de Marie Jeanne Christiane Guay, le 20 octobre 1958, dans une maternité privée ou à domicile, à Arvida. Ma mère biologique pourrait se reconnaître si vous mentionnez que le père Arthur Donais s'est occupé de moi après ma naissance», dit-elle d'entrée de jeu.

Décédé en 1993, le père Arthur Donais était un prêtre franciscain de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Allégresses, à Trois-Rivières. On a raconté à Mme Brousseau qu'en 1958, il se serait rendu à Arvida pour aller reconduire «une jeune dame dans le trouble».

«Sur mon baptistère, il est indiqué que ma mère biologique est Marie Guay alors que mon père est considéré comme inconnu», souligne Mme Brousseau qui, poupon, n'a jamais vécu dans un orphelinat.

Jusqu'à l'âge de 18 mois, elle a été confiée à trois ou quatre foyers nourriciers de Trois-Rivières, toujours grâce aux démarches du père Donais.

L'enfant a finalement été adoptée à l'âge de 18 mois par un couple trifluvien (Jérôme et Yvette Brousseau, aujourd'hui décédés). «Ils sont venus me chercher à la crèche de l'Hôpital Sainte-Marie», dit-elle avant de mentionner que ses parents sont déménagés quelques mois plus tard à Joliette où leur fille a grandi.

Les recherches de Mme Brousseau lui ont permis d'apprendre que le père franciscain, qui s'est assuré de lui trouver une famille d'adoption, a quitté la prêtrise en 1979 et que son nom de laïc était René Donais. L'homme est décédé en août 1993, à Upton, en Montérégie.

«D'après mes recherches, il y a de fortes chances que ma mère soit originaire de Baie-Saint-Paul et elle pourrait être une ancienne religieuse», laisse entendre Christiane Brousseau avant de s'adresser directement à sa mère.

«Ma très chère maman, je pense si souvent à toi depuis mes 5 ans. Je n'ai pas d'enfant et j'aimerais tellement te connaître. Tu n'as pas à t'inquiéter, car j'ai un très bon emploi ici à Ottawa. Tu es dans mon cœur et tu le seras toujours. Je crois que tu serais très fière de moi si tu décides un jour de me rencontrer. Je ne veux pas déranger ta famille si tu es mariée depuis ma naissance. Nous pourrions garder cela entre nous deux.»

Christiane laisse son adresse (indriel53@hotmail.com), au cas où quelqu'un, quelque part, se souvient de son histoire et pense pouvoir l'aider à poursuivre ses recherches.

Le Mouvement Retrouvailles a 30 ans

Entre les années 1920 et 1980, ce sont quelque 300 000 enfants qui ont été confiés à l'adoption au Québec. Si on compte leurs parents biologiques et adoptifs, il faut ajouter un million de personnes touchées par cette importante décision. Et il n'est pas question ici des frères et soeurs...

En d'autres mots, vous connaissez sûrement un ami, un voisin, une collègue, voire un membre de votre famille qui a une histoire d'adoption à raconter.

C'est pour eux que le Mouvement Retrouvailles été créé il y a trente ans par Reine Landry, une mère biologique qui désirait retrouver son fils dont elle avait dû se séparer à la naissance.

Le samedi 13 avril prochain, l'organisme provincial tiendra pour la première fois son colloque annuel à Trois-Rivières.

Intitulé «Les visages de l'adoption», ce rendez-vous s'adresse à tous ceux et celles qui sont intéressés de près ou de loin par la question.

«Plusieurs parents biologiques et adoptifs, ainsi que des personnes qui ont été adoptées participeront à cet événement», confirme Caroline Fortin, présidente du Mouvement Retrouvailles.

Au programme: des témoignages, ateliers, conférences, un souper, etc. Les détails sont disponibles sur le site de l'organisme (www.mouvement-retrouvailles.qc.ca).

L'événement débute à 13 h et Lyne Perron (voir autre texte) y sera pour notamment parler des conséquences du bris des liens d'attachement.

En 2001, la résidente de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a créé le site Adoption-Émotions-Retrouvailles, une adresse (www.a-e-r.xooit.com) qui, à ce jour, a donné lieu à 210 retrouvailles.

Par Gabriel Delisle, journaliste - Article paru le 15 avril 2013

Le Mouvement Retrouvailles souhaite une nouvelle loi



Dolorès Bergeron Toffoli et Richard Levasseur du Mouvement Retrouvailles souhaitent connaître leurs racines.

(Trois-Rivières) La naissance d'un enfant est aujourd'hui célébrée comme un événement joyeux, voire extraordinaire. Mais à une certaine époque au Québec, lorsque la religion occupait encore une place très importante, les enfants nés hors du mariage devaient être cachés.

Leur naissance devenait un secret qui devait être bien gardé pour ne pas amener la honte sur la famille. Mais, aujourd'hui adultes, ces «enfants de la honte» veulent savoir d'où ils viennent, qui sont leurs parents. Ils souhaitent connaître leur identité.

Plusieurs de ces enfants orphelins adoptés avant les années 60 sont toujours à la recherche de leurs parents biologiques. Une soixantaine d'entre eux, ainsi que quelques parents voulant retrouver leurs enfants



La présidente du Mouvement Retrouvailles, Caroline Fortin.

Photos: Émilie O'Connor

biologiques, étaient réunis ce week-end à Trois-Rivières dans le cadre du colloque soulignant le 30^e anniversaire du Mouvement Retrouvailles.

Ce mouvement souhaite par ailleurs que l'Assemblée nationale du Québec adopte une nouvelle loi qui permettrait de faciliter aux orphelins l'accès aux informations de leur dossier d'adoption.

Richard Levasseur de Brossard a été donné à l'adoption après sa naissance. Malgré ses efforts auprès de la Direction de la protection de la jeunesse, il n'a toujours pas réussi à savoir qui était sa mère biologique.

«Mon dossier d'adoption est truffé de mensonges. Ma mère a voulu protéger mon père et se protéger elle-même. C'est difficile de pouvoir retracer mes parents», témoigne M. Levasseur qui espère toujours réussir à les retrouver. «Il y a certaines notes dans mes dossiers d'adoption qui pourraient me permettre de savoir, mais ces informations sont confidentielles. Avec la loi actuelle, je n'ai pas accès à ces informations. Cette loi avait été faite à l'époque pour protéger les parents.»

M. Levasseur estime que cela est «excessivement frustrant» d'être impuissant face à la loi. «En tant qu'être humain, je n'ai aucune notion d'où je viens. Il y a quelque chose qui nous manque, qu'on aimerait savoir», explique-t-il en affirmant avoir découvert avec les années que sa mère biologique viendrait d'une région semi-rurale en bordure de la frontière avec l'Ontario, qu'elle était en conflit avec son père et qu'elle aurait travaillé comme servante ou serveuse.

Dolorès Bergeron Toffoli est née à Québec également d'une mère inconnue. Âgée de 76 ans, elle souhaite connaître ses origines. Elle sait déjà que ses deux parents, qui l'ont eue alors qu'ils étaient mineurs, sont aujourd'hui décédés. «J'ai demandé à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) où mes parents sont enterrés, mais on n'a jamais voulu me donner l'information», précise-t-elle. «Je sais qu'ils se sont mariés en 1945. J'ai peut-être des frères et des sœurs quelque part.»

Pierre Morin de Québec est aussi à la recherche de ses parents biologiques. Il veut connaître les antécédents médicaux de sa famille biologique et savoir d'où il vient. Il a toutefois appris que sa mère est décédée, mais assure que ses recherches ne sont pas terminées pour autant.

La présidente du Mouvement Retrouvailles, Caroline Fortin, affirme que le projet de loi 81, qui devrait être déposé en Chambre avant la fin de la présente session parlementaire, permettra aux personnes adoptées d'obtenir plus facilement les informations de leur dossier d'adoption. «Les enfants pourront avoir accès au nom de la mère et les mères pourront connaître le nom de leur enfant devenu majeur. Les gens pourront aussi avoir cette information lorsqu'une des personnes est décédée», précise Mme Fortin.

«Présentement, sans le consentement des deux parties, les gens ne peuvent avoir ces informations. Ça se fait dans la plupart des autres provinces du Canada. Il est temps qu'il se passe de quoi au Québec.»

Les personnes désirant retrouver des enfants donnés à l'adoption ou des parents biologiques peuvent communiquer avec le Mouvement Retrouvailles.

APPEL À TOUS - BESOIN DE TÉMOIGNAGES – IMPORTANT

Le Mouvement Retrouvailles a reçu une demande d'Avanti Cinéo Vidéo pour une recherche de témoignages. Avanti Ciné Vidéo est une compagnie qui produit des émissions de télévision de qualité, tels que « Tout le monde en parle », « Terre d'accueil », « Adieux mes sœurs », « Un gars, une fille », « Casino », « Malenfant », etc.). Ils travaillent actuellement à l'écriture d'une série télévisée qui parlera, entre autres, de la mentalité qui existait dans les années 1950 envers les mères-célibataires, comment elles étaient perçues par la famille et la société et ce qu'elles vivaient.

Afin de reconstituer le plus fidèlement possible cette époque, ils doivent faire de la recherche et ils ont besoin de différents témoignages pour les aider :

- Témoignage de femmes qui ont été mères célibataires dans les années 50 (et début 60) et qui ont résidé, accouché et/ou travaillé à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal pendant leur grossesse.
- Témoignage de personnes ayant travaillé à La Miséricorde avec les mères célibataires
- Témoignages de personnes ayant travaillé dans d'autres maternités, publiques ou privées, pour mères célibataires, toujours dans les années 50.

Ces témoignages ne seront ni filmés ni utilisés à l'écran; ils leur permettront seulement de bâtir une histoire qui reflétera la réalité de cette époque.

Pour plus d'informations et de détails, vous pouvez contacter M. Éric Toussaint au numéro ci-dessous.

Votre aide leur serait très précieuse, merci à l'avance de votre collaboration!

Eric Toussaint, Rechercheur

**AVANTI
CINÉ
VIDÉO**

225, rue Roy Est, bureau 100

Montréal (QC) H2W 1M5

T: 514-288-7000 poste 189

F: 514-288-1675

www.avanticinevideo.com

Pour plus d'informations à leur sujet, visitez leur site Internet : <http://www.avanticinevideo.com/fr/>

Le 16 juin 2013 - Bonne fête à tous les papas !

On parle beaucoup plus de la fête des Mères, mais il ne faut pas oublier nos pères. Ils ont eu aussi droit à leur journée ! Saviez-vous que l'on célèbre la fête des pères depuis le Moyen-Âge? À l'époque, elle était célébrée le jour de la Saint Joseph. En référence à Joseph, le père de Jésus. Dans certains pays à forte tendance de la religion catholique on continue de célébrer la fête des pères à cette date du 19 Mars. C'est le cas en Espagne, Bolivie, Portugal, Belgique, Italie, Andorre, Honduras, Liechtenstein et la Suisse. La fête des pères a ensuite été fixée au 3e dimanche de juin par un décret en 1952, en réponse notamment à la fête des mères instaurée en France en 1928, puis officialisée sous le régime de Vichy en 1041

La fête des pères est une fête annuelle célébrée en l'honneur des pères dans de nombreux pays. Créée en 1910 aux États-Unis. Dans certains pays comme la France, elle n'a jamais été décrétée, mais certaines personnes la fêtent depuis 1968. Alors à vous tous, chers pères, une belle journée!



Votre exécutif provincial

Présidente : Caroline Fortin (région de Québec) – cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin (région de Frontenac/Estrie)
Trésorier (par intérim) : Louis-Marie Aubry, (région métropolitaine)
Relationniste : Lise Émond (région de Montérégie – Mauricie/Bois-Francs)
Secrétaire : Réjane Genest (région de Québec)

Prochaines activités

Région de Québec

Café-rencontre

Le mardi, 10 septembre 2013, 19h00

Programmes communautaires des YMCA
6300, boul. l'Ormière, Local 12
Québec
(voisin des Rôtisseries Benny)

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

Région Frontenac/Estrie

Prochaine activité à confirmer

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

***Toujours vérifier sur le site
pour tout changement de dernière minute.***

Prochaine parution – Août-Septembre 2013 »

Région Métropolitaine/Laval

Prochaine activité à confirmer

Vous pouvez rejoindre les gens de la région
Métropolitaine/Laval au 514 278 1744 entre 16h00 et
20h00, du lundi au vendredi.

Région Montérégie / Mauricie Bois-Francs

Café-rencontre

Le vendredi, 4 octobre 2013. 19h30

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay/Lac St-Jean

Prochaine activité à confirmer

Pour plus de renseignements : 418 673 4733

***PROFITEZ BIEN DE VOTRE ÉTÉ POUR VOUS
RESSOURCER, VOUS REPOSER, PRENDRE
DU BON TEMPS, PARTAGER DE BONS MOMENTS
EN FAMILLE ET ENTRE AMIS!***

***NOUS NOUS RETROUVONS A LA FIN DU MOIS
D'AOÛT POUR UNE PROCHAINE PARUTION.***

À BIENTÔT!

